



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 7 décembre 2015

### **Le CIC et l'Adie renforcent leur partenariat**

***Le groupe CIC et l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) ont signé aujourd'hui une nouvelle convention de partenariat pour accompagner les micro-entrepreneurs.***

Grand acteur de la banque, de l'assurance, de la téléphonie et des services technologiques, le CIC est fortement impliqué dans le développement des territoires. Il participe activement au financement de l'économie réelle et soutient de façon générale toute initiative entrepreneuriale. Il s'implique dans le développement des PME sur le long terme, favorise l'investissement durable dans les PME et les ETI et encourage le microcrédit professionnel.

L'Adie, association pionnière et leader du microcrédit en France et en Europe, accompagne les personnes éloignées du marché du travail et n'ayant pas accès au crédit bancaire classique, pour créer leur entreprise grâce au dispositif du microcrédit accompagné. Convaincue que l'entrepreneuriat individuel est un moyen de s'insérer sur le marché de l'emploi et de rebondir, l'Adie cible les personnes fragilisées économiquement, avec 44% de son public qui vit sous le seuil de pauvreté (vs. 13% pour la moyenne de la population française). L'Adie a financé plus de 160 000 microcrédits, participant ainsi à la création de plus de 110 000 entreprises.

Un partenariat avec le CIC Sud-Ouest a été mis en place en 2006 et connaît une montée en puissance depuis son origine. Forte de cette expérience réussie au service des micro-entrepreneurs, la présente convention a pour objectif d'étendre un tel partenariat sur l'ensemble du territoire national.

Ainsi la présente convention permettra au CIC et à ses 5 banques régionales (CIC Est, CIC Lyonnaise de banque, CIC Sud-Ouest, CIC Nord-Ouest, CIC Ouest) de mettre à disposition de l'Adie des lignes de crédit permettant de financer les microcrédits octroyés aux micro-entrepreneurs qu'elle accompagne. Conclue jusqu'au 31 décembre 2016 et renouvelable annuellement, cette convention permettra de renforcer sensiblement les moyens d'action de l'Adie dans l'accomplissement de sa mission auprès des micro-entrepreneurs.

En conjuguant leurs efforts, en mettant en commun leur savoir-faire, le CIC et l'Adie proposent une réponse économique à l'exclusion et participent à l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et désireuses de créer leur propre activité.



## **À propos du CIC**

*Holding et banque de réseau en région parisienne, le CIC fédère cinq banques régionales et les filiales spécialisées dans tous les métiers de la finance - banque de détail, banque de financement, activités de marché, banque privée et capital-développement - et de l'assurance. Présent en France comme à l'international, il bénéficie de la solidité de sa maison-mère, le Crédit Mutuel, et tisse avec ses clients, particuliers et professionnels, des liens de confiance fondés sur la qualité de ses produits et services. Fort de ses engagements au service de l'économie, de la société, de l'environnement, fort de son mode de gouvernement d'entreprise, il agit en banque responsable, au service et dans le respect de l'homme.*

## **À propos de l'Adie**

*Reconnue d'utilité publique, l'Adie est une association qui aide les personnes exclues du marché du travail et n'ayant pas accès au crédit bancaire classique à créer leur entreprise, et donc leur emploi, grâce au microcrédit. Pionnière du microcrédit en France et en Europe, l'Adie en est l'acteur majeur. L'Adie accompagne par ailleurs les porteurs de projet afin de les soutenir en amont et en aval du lancement de leur micro-entreprise pour en garantir la pérennité.*

*Depuis sa création en 1989 par Maria Nowak, l'Adie a financé plus de 160 000 microcrédits, participant ainsi à la création de plus de 110 000 entreprises.*

*En 2015, elle a financé près de 18 000 personnes et ainsi permis la création de plus de 200 nouveaux emplois par semaine. Le taux de pérennité de ces entreprises après 2 ans est de 70%, et le taux d'insertion des personnes financées après deux ans est de 84%.*

---

### **Contacts presse :**

#### **Pour le CIC**

Frédéric MONOT - 01 53 48 79 57 - frederic.monot@cic.fr  
www.cic.fr

#### **Pour l'Adie**

Laurence MICHELENA - 01 49 33 19 03 - 06 86 17 48 76 - lmicHELena@adie.org  
Christelle TOURÉ - 01 49 33 19 65 - 06 07 32 98 53 - ctoure@adie.org  
Alice DEKKER - 06 16 58 21 60 - alice.dekker@wanadoo.fr  
www.adie.org